

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 09 AVRIL 2013

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, Mme ANCHEN, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, REY, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMEQ, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme CABELLO, BITAILLOU, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL.

<u>Pouvoirs</u> :	Suzanne SAGE	à	Anne-Marie ANCHEN
	Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
	Gérard FRECHOU	à	Louis REY
	Jacques CARSUZAA	à	Jean-Marie GOUINEAU
	Dominique QUEHEILLE	à	Marie-Lyse GASTON
	Fabien REICHERT	à	Jean-Michel BRUGIDOU

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Thérèse LASMARRIGUES	suppléante d'	Alain TEULADE
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Serge GUILHEM BOUHABEN	suppléant de	David LAMPLE
	Georgette SALHI	suppléante de	Philippe GARROTE

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Jean CASBONNE, Jean BEDECARRAX, Gérard LEPRETRE, Anne BARBET, Yves TOURAINE, Nicolas MALEIG, Jean-Marie GINIEIS, Nathalie REGUEIRO, Martine MIRANDE, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 130409-14-AID

FONDS DE CONCOURS : EXAMEN DE LA 1^{ère} SESSION 2013

M. MINJUZAN indique que par délibérations des 30 juin et 12 octobre 2010, le Conseil Communautaire a précisé les conditions de mise en place du Fonds de Concours aux communes et notamment les conditions d'éligibilité, d'examen par le Bureau, les critères préférentiels et le financement.

Deux sessions de remise de dossiers sont prévues, au 15 janvier et au 15 juillet.

Pour la 1^{ère} session 2013, 2 dossiers ont été déposés et jugés recevables par nos services. Ils ont été validés par le bureau. Cela concerne :

COMMUNE	NATURE	MONTANT TRAVAUX	PART COMMUNALE	AIDE FDC
ESQUIÛLE	Mise en conformité de la cantine scolaire	134 389.00	40 991.00	25 000.00
EYSUS	Amélioration défense incendie	75 450.00	30 887.60	25 000.00

Par ailleurs, il convient de souligner que le projet d'agrandissement de la salle communale de Poey d'Oloron, validé en conseil communautaire le 27 juin 2012, a été reporté à 2013 (fonds de concours : 25 000.00 €)

Le montant total pour la 1^{ère} session 2013 est donc de 75 000.00 €.

Oùï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à poursuivre les démarches administratives

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 09 avril 2013

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT